



Déclaration du SNUipp-FSU au CSE du 5 mai 2014

Depuis bientôt 18 mois, la communauté éducative est engluée dans cette réforme des rythmes scolaires mal pensée, mal préparée et peu financée. Depuis bientôt un an, sa mise en œuvre se heurte à des difficultés objectives et des insatisfactions manifestes et a donné lieu à des mobilisations importantes des personnels. C'est un sentiment de déception, de lassitude et de découragement, quelquefois de colère, qui s'est emparé de la communauté éducative. Personne ne peut accepter un tel gâchis.

C'est dire si nous nous réjouissons quand des projets donnent satisfaction. Mais, c'est trop peu souvent le cas et c'est toujours le fait de conditions bien particulières comme l'indiquent les remontées de terrain publiées par le SNUipp en février dernier : concertation et avant tout adhésion de la communauté éducative - et donc des enseignants - présence d'un tissu associatif important, expertise éducative dans le périscolaire, volume d'élèves raisonnable, financements présents...

Oui mais voilà, ces conditions ne constituent pas la norme.

Pour le SNUipp-FSU qui a toujours demandé une réécriture totale du décret de janvier 2013, ces situations inégales sont le fruit d'un cadre réglementaire inadapté qui fait que cette réforme a été prise à l'envers. En effet, et malgré son appellation, ce n'est pas une réforme des

rythmes scolaires. C'est une réforme dont l'objectif principal est de permettre le développement du périscolaire alors même que celui-ci ne relève pas des prérogatives du ministère de l'Education nationale. C'est la contradiction fondamentale de cette réforme. En étant avant tout guidée par les contraintes du périscolaire, sous la responsabilité de communes qui connaissent de profondes inégalités dans leur capacité à le financer, la réforme a relégué au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes, de celles et ceux qui font la classe au quotidien.

Avec pour conséquences très concrètes:

- Des contingences du périscolaire dictant l'organisation du temps de l'école : durée des journées scolaires, utilisation des locaux, et même parfois contenu et horaires de l'APC dont nous demandons la fin du dispositif afin de faire un premier pas dans l'amélioration des conditions de travail des enseignants des écoles singulièrement oubliées dans cette réforme
- Une organisation de l'élémentaire s'imposant souvent à celle de la maternelle sans tenir compte des besoins particuliers des petits : heure du déjeuner, sieste, locaux adaptés, animateurs.

Après la non prise en compte, par le ministre précédent, des demandes qui remontaient de la profession, les mesures d'assouplissement présentées par le nouveau ministre par le biais d'un décret complémentaire autorisant des expérimentations n'apportent pas de réponses à ces problèmes de fond. De plus, les assouplissements sont particulièrement limités. Ils ne régleront pas la situation de la grande majorité des écoles.

Sur le papier, la possibilité de libérer un après-midi peut s'avérer être une organisation intéressante notamment pour les enseignants. Dans les faits, et au vu des délais, très peu pourront la mettre en œuvre. D'ailleurs M. le ministre, vous l'avez dit vendredi dernier : cela ne concernera qu'une « minorité de communes ». De même, l'obligation de consensus de la communauté éducative pour déposer un projet est une bonne chose. Mais, cela aurait dû être la règle pour tous dans le décret standard et pas seulement pour les expérimentations.

Il n'est pas acceptable par ailleurs de casser des organisations de la semaine qui existaient depuis des années comme à Munster et Épinal avec 5 matinées et 2 AM, Poitiers et Toulouse avec 2 mercredi sur 3. De même, les 4 jours allégés étalés sur plus de 36 semaines auraient dû être une possibilité offerte à la communauté éducative. Et ce d'autant que cette organisation répond à des contraintes territoriales (zone de montagne, de revitalisation rurale, DOM) et des spécificités départementales qu'il aurait fallu intégrer aux expérimentations. Pour le SNUipp-FSU, c'est donc « trop peu et trop tard ».

On reste surtout encore loin d'une réforme qui permette aux 48 000 écoles primaires de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. C'est pour cette raison que nous continuons de demander la non généralisation de sa mise en œuvre partout où c'est nécessaire et une réécriture du décret qui remette la réforme à l'endroit. M. le ministre, vous dites vous même que « ce qui est important ce sont les 5 matinées pour mieux apprendre ». Alors, soyez logique ! Pour qu'une réforme des rythmes scolaires soit efficace pour la réussite des élèves, elle doit d'abord concerner le temps scolaire et être basée, avant tout, sur des critères

pédagogiques et faciliter les apprentissages.

Il n'est plus possible que ce soient les contraintes du périscolaire et les choix des élus locaux qui déterminent l'organisation et la durée des journées d'école. L'Éducation nationale doit reprendre la main. Un cadre national doit être défini. Des dérogations doivent ensuite être possibles émanant uniquement des conseils d'école et arbitrées par les IA Dasen comme c'était le cas avant la suppression du samedi matin. C'est ensuite que peuvent se construire des articulations nécessaires avec des activités périscolaires culturelles, sportives et artistiques pour les enfants à travers des projets éducatifs. Pour cela, il faudra alors prendre en compte les problèmes de financement afin de contrer des nouvelles inégalités territoriales. Il faudra aussi régler le risque de concurrence avec le privé, non tenu d'appliquer le décret et qui brandit ici et là l'argument du maintien à 4 jours.

Enfin, pour que notre école avance, elle doit s'appuyer sur ceux qui la font vivre tous les jours. Il y a urgence aujourd'hui à prendre les mesures nécessaires pour améliorer les conditions générales d'enseignement et de travail avec des moyens à la hauteur des besoins. Notre école a besoin d'enseignants reconnus, bénéficiant de formation continue, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines et avec un salaire en rapport avec leur niveau de qualification comme nous le demanderons lors de la journée de grève du 15 mai prochain avec tous les fonctionnaires. Sur tous ces sujets, il faut très vite avancer. Ce serait avant tout cela une priorité au primaire dans le bon rythme.